INFORMATIONS COMMUNALES

Heures d'ouverture au public

Mairie :
Lundi, Mardi, jeudi et vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 17H00
Mercredi : 13h00 à 17h00

Bibliothèque Municipale : (attention hors période scolaire horaires modifiés)
Lundi 14h00 à 16h30
Mercredi 16h00 à 18h30
Samedi 10h00 à 12h00
Tél. : 04.66.48.05.27

Agence Postale Communale :
Lundi, jeudi : 14h15 à 16h00
Mardi, vendredi : 08h00 à 11h00
Mercredi : 15h00 à 18h00
Tél. : 04.66.49.18.73

Yoga et Sophrologie

Olivia CHARPENTIER, nouvelle habitante de la commune, est sophrologue et professeur de Yoga. Elle vous propose de participer à une séance découverte le samedi 18 juin. Pour vous inscrire et pour avoir plus de renseignements sur ses activités, rendez-vous sur son site http://www.sofroyogy.com.

Assistante maternelle

De plus en plus de nouvelles familles viennent s'installer dans notre commune. Pour les accueillir dans de bonnes conditions, le rôle des assistantes maternelles est très important.
Un appel est lancé aux personnes qui souhaitent proposer ce service à leur domicile.

DATES À RETENIR

Dimanche 05 juin : fête votive et vide grenier
Samedi 25 juin : fête de L'Ecoline (école publique)
Dimanche 26 juin : AG de l'AS Chastelloise au stade municipal d'Alteyrac à 11h00
Vendredi 01 juillet : fête de La Farandole (école privée)
Samedi 02 juillet : fête du pain autour du four du Chastel
Vendredi 15 juillet : concert musical du Pays d'art et d'Histoire en l'église du Chastel à 20h30
Dimanche 04 septembre : 2ème journée des associations et marché artisanal au Chastel

ÉTAT CIVIL...

Décès

...Nos peines

Naissances

13 janvier : Grégoire CAUSSE

17 janvier : Améline PITIOT-MERSADIER

28 avril : Maëva SABADEL

04 mai : Clément GELY

...Nos joies

Mariages

20 février : Céline MEISSONNIER et Frédéric CLADEL

...Nos félicitations

Chastel-Nouvel

Bulletin municipal de la commune du Chastel-Nouvel | 1er semestre 2016

Au sommaire

- Édito (p. 2)
- Honneur aux anciens combattants (p. 3)
- Budget 2016 (p. 4)
- Informations du CCAS (p. 4)
- La bibliothèque municipale (p. 5)
- Salle intergénérationnelle (p. 6)
- Travaux à l'agence postale municipale (p. 6)
- Travaux voirie (p. 7)
- Réseau de distribution d'eau (p. 7)
- Usage des produits phytosanitaires (p. 7)
- Perspectives de rentrée à La Farandole (p. 8)
- Du nouveau dans le tri sélectif (p. 8)
- Plan du village (p. 9)
- Perspectives de rentrée à L'Écoline (p. 9)
- Manifestations estivales (p. 10)
- Opération « Une rose, un espoir » (p. 10)
- Modifications du PLU (p.10)
- Mémoires et légendes (p. 11)
- Journée des associations et marché (p. 11)
- Informations communales (p. 12)

Mairie du Chastel-Nouvel
48000 LE CHASTEL NOUVEL
Tél. : 04.66.49.04.33
Fax : 04.66.49.25.44
Mail : contact@chastel-nouvel.fr

www.chastel-nouvel.fr

Édito

Mesdames, Messieurs,

Le budget 2016 voté au début du mois d'avril s'inscrit de nouveau dans un contexte de baisse continue des dotations de l'État. Malgré cela, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes locales tout en maintenant une volonté d'investissement conséquent mais mesuré et adapté à nos capacités financières. Notre objectif étant de poursuivre la modernisation, l'attractivité de la commune, la qualité du service public et le soutien aux associations.

Afin d'amortir l'impact de cette diminution drastique des dotations et pour répondre à notre besoin de fonctionnement, nous essayons de trouver différentes sources de compensation financière (Nouveaux logements communaux, développement éolien, développement économique, etc.).

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles communautés de communes, soyez assurés de notre volonté de poursuivre le bon développement de notre commune en garantissant la proximité de nos actions et en veillant à votre qualité de vie. Il s'agit également de travailler avec nos partenaires de la nouvelle communauté de communes afin que chacune et chacun, sur notre territoire, puissent bénéficier des meilleurs services. Certaines compétences ne seront plus à la charge de la commune ainsi, par anticipation, la compétence « ordures ménagères » a été transmise à la communauté de communes depuis le 1er janvier 2016.

Notre belle commune ne se résume pas à un village dortoir ! Vous trouverez dans ce bulletin la présentation des nombreuses manifestations que vous proposent les diverses associations et vous êtes chaleureusement invités à y participer tout au long de l'année. J'en profite pour saluer non seulement leur vitalité, leur engagement, mais aussi la lucidité et la pertinence qui ont prévalu cette année lors des demandes de subventions.

Les travaux de construction de la salle intergénérationnelle ont débuté en ce début d'année et vont bon train. D'autres projets très importants sont en cours d'étude et nous sommes actuellement à la recherche de partenaires financiers, nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces différents projets dans les prochains bulletins municipaux.

Je veux également souligner l'efficace travail effectué par la commission communication, au travers du site Internet de la commune et du bulletin municipal.

Je voudrai adresser au nom des Chatelloises et des Chastellois mes plus sincères félicitations à Monsieur Bernard BORDES, qui a reçu, tout dernièrement, la médaille de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. C'est notre communauté toute entière qui se sent honorée par cette distinction. De plus, je tiens à remercier les enfants des écoles qui ont accompagné les anciens combattants lors de la dernière commémoration du 8 mai 1945 en entonnant la Marseillaise, donnant ainsi à la cérémonie un symbole fort d'espérance.

Je conclurai sur des remerciements que je tiens à adresser à l'ensemble des agents communaux et des élus qui, chacun avec leur dévouement, permettent de créer une vraie cohésion pour répondre au mieux au service public dû à chacun.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été ensoleillé, reposant et festif. À tous les étudiants qui doivent passer des examens en cette fin d'année scolaire, j'exprime tous mes vœux de réussite.

Très cordialement,

Didier BRUNEL

Mémoires et légendes

« La pierre du sacrifice »

À deux kilomètres environ au nord d'Alteyrac en direction du site actuel de Redoundel en prenant à gauche sur le chemin menant à la Colombèche, il existe un mégalithe composé de deux blocs de granite superposés. Au dessus du bloc supérieur, on distingue une cavité en forme de petite coupe de 80 cm de long sur 50 cm de large. À l'extrémité de cette cupule, on remarque une entaille ancienne au bord de la pierre qui permet d'évacuer le liquide qui y est contenu. Ce mégalithe porte le nom du lieu où il est implanté : « La Peyro de l'Ayrou » qui signifie en patois, La pierre de l'entaille. Le mot « Ayrou » était ainsi utilisé autrefois pour désigner le trou de vidange pratiqué au bord de l'évier en pierre de la cuisine pour évacuer les eaux usées vers l'extérieur.
Ce rocher porte aussi le nom de « Pierre du sacrifice ». Pourquoi un tel nom ?
Sans que cela soit une certitude, l'hypothèse la plus probable, semble nous diriger vers un lieu où des sacrifices étaient perpétrés.

En effet, au Xe siècle de notre ère, le christianisme n'était pas encore la religion adoptée par les habitants. Les hommes pratiquaient alors des rites païens en pleine campagne sous forme de sacrifices d'animaux offerts aux Dieux. La littérature rapporte qu'à cette époque, on vénérait Gargantua fils de Belen, le dieu solaire, de cette manière-là.
Une autre piste, plus macabre, serait celle de sacrifices humains perpétrés par les druides à l'époque celtique.
On peut noter, qu'à proximité de cette pierre du sacrifice, se trouvait un village nommé Villevieille, disparu vers le XVIe siècle probablement entièrement détruit par des bandits de grands chemins.

Nous vous indiquons que ce mégalithe, visible depuis le chemin, se situe sur un terrain privé. Merci donc de bien vouloir respecter cette propriété.

Journée des associations et marché artisanal

L'année dernière, la municipalité a souhaité organiser une journée des associations le premier week-end de septembre.
La deuxième édition de cette manifestation vous sera proposée le dimanche 4 septembre. Cette journée sera l'occasion de découvrir l'ensemble des associations Chastelloises et de pouvoir échanger avec les membres de leurs bureaux respectifs. Cette année, en collaboration avec le Centre Social de Randon, un marché artisanal viendra compléter cette rencontre. Comme à son habitude, l'association du Bouffadou, organisera en matinée une randonnée pédestre permettant la découverte des trésors cachés de notre commune. Le Foyer rural s'occupera lui de la partie restauration de midi. Dans l'après-midi, en plus des stands du marché artisanal, les associations proposeront des initiations dans différents domaines. Le programme précis de la journée vous sera distribué dans le courant de l'été.

Manifestations estivales

La fin de l'année scolaire est propice à de nombreuses manifestations locales.

Le **dimanche 5 juin**, le Foyer rural organise la traditionnelle **Fête votive** avec des manifestations tout au long de la journée : déjeuner aux tripous, vente de gâteaux, repas de midi, concours de pétanque, manège enfants, concert, feu d'artifice et soirée disco.
Au cours de la même journée, l'association de Gymnastique Volontaire du Chastel organise un **vide-grenier** de 8h à 18 h (réservations : 06.87.89.05.57).

Vous pourrez participer à la tombola de l'Amitié Chastelloise en leur rendant visite sur leur stand.

Les enfants des écoles préparent également leur **fête de fin d'année : le 25 juin pour L'Écoline et le 1er juillet pour La Farandole.**

L'Association du Bouffadou vous invite à participer à la **Fête du Pain le samedi 2 juillet**. Le pain et les pizzas seront cuits dans le four banal du Chastel.

Notre commune a été choisie, cette année encore, pour recevoir un **concert** dans le cadre du Festival musical, organisé par les Villes et Pays d'Art et d'Histoire Mende & Lot en Gévaudan. Il se déroulera en l'église du Chastel le **vendredi 15 juillet** à 20h30. L'association du Bouffadou prend en charge l'organisation de cette manifestation en collaboration avec la Mairie.

Les beaux jours arrivant, la **Pétanque** Chastelloise reprend ses activités toutes les fins d'après-midi à partir de 17h et dès que le temps le permet à partir de 20h sur le boulodrome derrière la mairie. Cet espace est ouvert à tous les habitants adhérents ou non adhérents au club, n'hésitez pas à y participer.

Opération « Une rose, un espoir »

Pour la deuxième année consécutive, une vingtaine de motards, sous l'égide de l'association « Une rose, un espoir », se sont mobilisés, le samedi 23 avril, pour récolter des fonds au profit de la Ligue contre le cancer. Le petit déjeuner offert par la municipalité, a permis aux motards de se réchauffer avant de sillonner les rues du Chastel et d'Alteyrac à la rencontre des habitants pour leur proposer une rose en échange d'un don. Merci aux habitants de la commune pour l'accueil qui leur a été réservé.

Modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Afin de permettre l'installation de nouvelles entreprises sur la zone d'activité d'Alteyrac, une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme a été mise en œuvre. Celle-ci permettra donc d'ouvrir à la construction les terrains situés à l'extrémité sud de la zone en limite de la commune de Mende.
Dans l'éventuelle réalisation de constructions ou extensions nécessaires à des équipements publics, une modification a été apportée au règlement de la zone N. Cette modification cible la zone d'implantation des équipements sportifs (stade, tennis, vestiaires, etc.).
Une troisième modification porte sur l'article AU9 du règlement, applicable à la zone à urbaniser dans les années futures (AU). Cela permettra de porter la limite d'emprise au sol des constructions de 20 à 50 % de la surface des terrains.

L'enquête publique relative à ces trois modifications aura lieu en Mairie du Chastel-Nouvel du jeudi 09 juin au lundi 11 juillet inclus. Monsieur le Commissaire enquêteur recevra en Mairie : le jeudi 09 juin de 09h00 à 12h00 ; le jeudi 30 de 09h00 à 12h00 ; le lundi 11 juillet de 09h00 à 12h00. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

La jeune génération fait honneur à ses aînés

La date du 8 mai 1945 marque la capitulation de l'Allemagne Nazi face aux forces alliées mettant ainsi fin à la Deuxième Guerre mondiale en Europe.

La cérémonie commémorant cet événement s'est déroulée le jeudi 5 mai sur notre commune. À cette occasion les enfants des deux écoles, répondant à l'invitation de la municipalité, ont chanté une émouvante Marseillaise, sous la direction d'Éric ANINO, et devant une population qui était venue en masse pour l'occasion. Une gerbe a été déposée ensuite devant le monument du souvenir. Ce devoir de mémoire est important car, comme le rappelle Bernard BORDES au nom de l'Union Française des associations de combattants et victimes de guerre, il permet à chacun et particulièrement à la jeunesse, d'être vigilant et d'œuvrer pour un monde plus solidaire, un monde de fraternité, de solidarité et de paix.

Après la commémoration, toutes les personnes présentes ont pu partager le verre de l'amitié en la mairie du Chastel.

Retrouvez la vidéo sur www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2016.

La légion d'honneur pour Bernard Bordes

Le mercredi 20 avril, Guy Darmanin, Président national de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc et Tunisie (FNACA), a remis la Légion d'honneur à Bernard Bordes dans la salle des fêtes de l'hôtel du Département en présence des autorités civiles et militaires ainsi que de nombreux proches du récipiendaire.
Né à Agen en 1936, Bernard BORDES a fait sa carrière dans l'Éducation nationale en tant qu'éducateur en psychologie-pédagogie et instituteur.
En 1959, il fait ses classes à Montluçon, il part ensuite en Algérie où il passera deux ans.

En 1971, il devient Président départemental de la FNACA. Il prend ensuite des responsabilités au niveau régional, puis national à partir de 1991. Il occupe toutes ces fonctions aujourd'hui encore.
Il a été adjoint au maire de notre commune de 1989 à 1995.

Nous exprimons notre profonde considération à Bernard pour cette éminente distinction qui le récompense pour son exemplarité et son dévouement en faveur du monde combattant associatif.

BUDGET 2016

Le budget 2016 a été voté à l'unanimité lors de la séance du 05 Avril 2016. Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes locales pour l'exercice 2016.

Taxe d'Habitation : 12,74 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 11,71 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 91,31 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 19,08 %

Ces taux sont en dessous de la moyenne départementale.

Le budget de fonctionnement s'élève à 685 777,70 €. Les principales dépenses sont les charges de personnel (31 %) et les charges à caractère général (19%) telles que les assurances, dépenses de carburant, fournitures administratives, l'électricité, le petit équipement…

Par ailleurs, cette année, le conseil municipal a décidé de faire un virement de la section de fonctionnement en faveur de la section d'investissement d'environ 24% du budget. Il est à noter que 15 732 € ont été accordés aux différentes associations de la commune afin de leur permettre de réaliser leurs différentes activités. L'ensemble de ces dépenses sont équilibrées par des recettes dont principalement les impôts et taxes (45 %) ainsi que les dotations (26%) – qui sont regrettablement en baisse constante…

Le budget d'investissement s'élève à 1 345 287,92 €.

460 000 € ont été votés cette année pour la construction de la salle intergénérationnelle (34 %). D'autres montants ont été répartis également sur plusieurs opérations concernant notamment l'entretien du cimetière, la voirie communale, les modifications du Plan Local d'Urbanisme, des acquisitions de matériel, l'éclairage public…

Concernant le service d'eau et assainissement, le budget de la section d'exploitation s'élève à 163 193,66 €, celui d'investissement à 116 616,38 €. Ce dernier est essentiellement dédié à l'extension des réseaux AEP et à l'assainissement (93%).

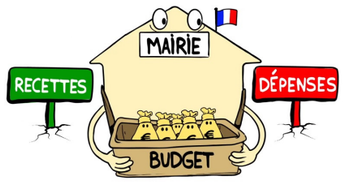

INFORMATION DU CCAS

Le CCAS, réuni le 12 avril 2016, a décidé la mise en place des actions suivantes :

Aide exceptionnelle aux écoles :
Le Centre Communal d'Action Sociale a décidé cette année d'octroyer une aide exceptionnelle de 1000 € à chacune des deux écoles (L'Écoline et La Farandole). Cet argent est destiné à l'achat de jeux (vélos, cages de foot, paniers de basket…) ; de quoi bien occuper les enfants pendant les récréations !

Aide aux personnes :
En cas de déclenchement par le Préfet du plan canicule ou autres événements particuliers (fortes chutes de neige, tempêtes…), la mairie doit être en mesure de fournir une liste de personnes pouvant être contactées dans les meilleurs délais par les services sanitaires et sociaux. Toutes les personnes qui peuvent se sentir vulnérables face à ce type d'événement, peuvent, si elles le souhaitent se faire inscrire sur ce répertoire. L'équipe du CCAS a décidé de mettre en œuvre ce recensement et prendra contact à l'automne avec la population.
L'objectif de cet échange est de vous présenter la démarche et de cerner au mieux vos besoins et vos attentes afin que nous puissions vous apporter aide et réconfort dans ces situations. Les informations recueillies seront consignées dans un registre confidentiel.
Vous pouvez d'ores et déjà vous manifester auprès de la mairie afin de vous faire connaître.

Repas des aînés :
Le traditionnel repas sera organisé le dimanche 27 novembre. L'équipe du CCAS envisage de reconduire une animation musicale pour agrémenter le repas et offrir la possibilité de chanter, danser et ainsi prolonger la journée.

Cadeau pour les CM2 :
Le goûter pour les élèves de CM2 entrant au collège l'année prochaine aura lieu le vendredi 24 juin à 16h30 en mairie. Afin de clôturer leur scolarité sur la commune, un cadeau leur sera remis.

PLAN DU VILLAGE

Afin de permettre à tous les résidents et visiteurs de notre commune de se repérer plus facilement dans les rues, chemins, passages constituant les voies de desserte de notre chef-lieu, un plan détaillé du village sera très prochainement mis en place en bordure de la rue Principale à côté des panneaux d'affichage existants. Ce plan indique également le positionnement des équipements comme les écoles, la bibliothèque, le cimetière, le complexe sportif, les aires de jeux…

PERSPECTIVES DE RENTRÉE À L'ÉCOLINE

Informations pratiques :
Rythme scolaire : semaine de 5 jours, activités péri-éducatives les lundi, jeudi et vendredi (- de 6 ans) ; lundi et vendredi (+ de 6 ans)
Garderie gratuite à partir de 7H30 et jusqu'à 18H00 (avec aide aux devoirs)
Les repas sont préparés par le lycée Chaptal
Équipe enseignante :
- TPS/PS/MS : Christelle Martin
- MS/GS : Carol Pisaneschi
- CP/CE1 : Isabelle Perrier
- CE2/CM1/CM2 : Stéphane Marconnet
Effectif 2016-2017 prévu à ce jour : 68 élèves (répartition non définie)

Direction : Isabelle Perrier (décharge pour la direction le mardi)
Tél. : 04 66 65 04 32
Courriel : ecole.chastel@ac-montpellier.fr
ATSEM et intervenants extérieurs :
- Anne-Marie André : garderie du matin, classe des petits le matin, cantine
- Fatima Luis-Goncalves : cantine, surveillance de la sieste + classe des petits l'après-midi, garderie du soir
- Céline Delrieu : cantine, activités péri-éducatives pour les GS, aide aux devoirs, garderie + classe maternelle le mercredi
- Marilys Tichit : activités péri-éducatives des grands (Communauté de Communes)
- Yann Boutavin : activités péri-éducatives des grands (Communauté de Communes)

Activités reconduites :
Tous les élèves se rendent à la bibliothèque municipale toutes les 3 semaines.
Chaque année, un cycle piscine est organisé. Régulièrement (environ tous les 2 ans), nous organisons un cycle VTT pour les plus grands.
Tous les enfants participent à des sorties sportives organisées par l'USEP (Union sportive des écoles publiques) comme le cross, la gym.
Anglais dans toutes les classes. Projet occitan. Prix des incorruptibles. École et cinéma.

Projets pédagogiques :
Les contes sous toutes leurs formes (les contes traditionnels, les contes sans textes, les contes détournés, les contes en randonnée, les contes de Noël, les contes en bande dessinée).
Ce projet a pour objectif de constituer une première culture littéraire partagée, de développer l'imaginaire et la créativité de l'enfant. Les enfants vont travailler l'écoute, l'expression orale, la structure et le vocabulaire du conte, la mise en scène, la lecture à voix haute, l'expression écrite… Des marottes et des marionnettes seront également utilisées.

Afin de découvrir une autre activité sportive, nous envisageons de faire un cycle golf pour tous les élèves de l'école.
Le golf permet aux élèves de mieux connaître leur corps du fait des organisations biomécaniques que l'activité suppose (exemple : pour le dosage des coups). Le golf impose le respect des règles, du parcours, le respect de soi-même et d'autrui et un comportement contrôlé. Montrer une certaine persévérance dans toutes les activités : la réalisation technique des gestes golfiques impose la concentration et la persévérance dans les tâches d'apprentissage et dans la situation de référence. D'autres compétences seront travaillées à travers ce sport.
En éducation morale et civique nous axerons le travail sur les règles et le droit.
Objectifs pour tous les élèves :
- comprendre et respecter les règles communes qui autorisent et contraignent à la fois et qui engagent l'ensemble de la communauté ;
- participer à la définition de ces règles ; - comprendre les grands principes et institutions de la justice.

Les plus grands travailleront sur :
- Les grandes déclarations des droits de l'homme, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et les principes fondateurs de la République française. - Le principe de laïcité (la laïcité garantit la liberté de conscience, fondée sur l'autonomie du jugement de chacun et institue des règles permettant de vivre ensemble pacifiquement). - Les principales règles du fonctionnement institutionnel de l'Union européenne et les grands objectifs du projet européen.

L'écoline
CHASTEL-NOUVEL

Perspectives de rentrée à La Farandole

Informations pratiques :
Rythme scolaire : l'école est à 4 jours (pas de cours le mercredi)
Effectifs prévus à la rentrée prochaine : 45 élèves
Salle de cantine (repas préparés par le collège St-Privat)
Garderie gratuite à partir de 7h 30 et jusqu'à 18h30
Étude surveillée par l'enseignante pour les primaires le lundi et le jeudi (gratuite)
Une troisième classe sera ouverte à la rentrée 2016-2017
L'enseignante n'étant pas encore nommée pour l'ouverture du troisième poste, les projets pour la rentrée prochaine sont en cours de réflexion.

Équipe enseignante :
Valérie Milot : TPS PS MS GS, ATSEM : Chantal Delmas et Malaury Pradeilles
Laurie Teissier : CP CE1
3e classe : CE2 CM1 CM2
Yann Boutavin, intervenant sportif à l'année
Pascale Courcier, enseignante spécialisée (½ journée par semaine)
Laure Mallet, professeur d'anglais détachée du lycée Notre Dame
Kathy Massard, professeur d'anglais pour le club de langue en périscolaire

Direction :
Valérie Milot
Tél. : 04 66 49 26 04
Courriel : farandole48@yahoo.fr
http://ecolepriveelafarandole.jimdo.com

Activités reconduites chaque année :
- Les élèves se rendent toute l'année à la bibliothèque municipale,
- Cycle natation à la piscine de Mende à partir de la Petite Section (en vue d'obtenir le SAUV NAGE avant d'intégrer le collège)
- Cycle VTT en fin d'année scolaire à partir de la Grande Section
- Sorties sportives avec l'UGSEL sur Mende, association sportive des écoles privées (cross, course d'orientation, tournoi foot, hand et rugby, jeux sportifs maternelle)
- Participation au Téléthon
- Fête de Thanksgiving en partenariat avec nos correspondants américains d'une école Montessori (communication par Skype)
- Fête de Noël avec la venue du Père Noël
- Organisation d'une kermesse le jour du carnaval
- Participation au festival de « la ptite roulotte »
- Participation à « école et cinéma » dès la Petite section (pour promouvoir l'éducation à l'image, films travaillés en amont et en aval)
- Fête du 100e jour d'école en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale.
- Participation au « prix des incorruptibles » dès le CP (lire des livres puis donner son avis en ligne, action nationale)
- Spectacle de fin d'année joué au foyer rural suivi d'un repas convivial avec les familles.

Projet pédagogique : il se décline sous plusieurs axes :
- Il s'articule autour de la coopération. L'objectif étant de permettre aux élèves de travailler et d'évoluer ensemble qu'il s'agisse d'apprentissages purement scolaire ou de l'apprentissage de la vie en société. Au travers de la mise en place de divers projets ou d'outils adaptés, les élèves se voient progresser à leur rythme, et développent ainsi l'autonomie et l'entraide. La parole de l'enfant, son esprit critique et d'initiative sont des points essentiels de ce projet. Dans chacun des « espaces » de la vie scolaire, les élèves se voient attribuer des rôles, des services, ce qui leur permet de se responsabiliser et de respecter d'autant mieux les règles mises en place en collaboration avec eux.
- Il permet aux enfants de découvrir des cultures et des milieux différents (Europe et États-Unis)
- Sensibilisation à l'anglais et à l'espagnol dès 2 ans.

Du nouveau dans le tri sélectif

À l'issue d'un appel à projet national « Zéro déchet, zéro gaspillage », le département de la Lozère a été retenu afin de valoriser et de réduire notre production de déchets.
Dans le cadre de cette action, outre les emballages métal et carton habituels (briques, bouteilles, flacons, conserves), vous pouvez dorénavant déposer dans le container jaune tous les emballages en plastique (flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...). La procédure de tri reste inchangée : les papiers (journaux et magazines, annuaires et catalogues, courriers, lettres, enveloppes et autres) sont à déposer dans le container bleu ; les bocaux et bouteilles (sans les couvercles ou bouchons) dans le container vert.
Tous les déchets de type vaisselle en verre ou porcelaine, jouets, cartons volumineux, déchets verts, etc. doivent être amenés dans les déchetteries à votre disposition (ZA du Causse d'Auge et ZA de Rieutort-de-Randon).
Un bon tri entraîne un bon recyclage, une réduction du volume des déchets à enfouir et également une diminution du coût pour le contribuable.

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer quoi que ce soit en dehors des containers.

La bilbiothèque municipale

La bibliothèque municipale, ouverte depuis mars 2014, compte actuellement 139 lecteurs individuels auxquels s'ajoutent les 106 enfants scolarisés dans nos deux écoles. Elle a été créée, grâce à un partenariat entre la Mairie et le Conseil Départemental, sur la base d'une gestion bénévole.
Trois Chastelloises, Odile, Maryse et Marie-Xristine, en assurent la gestion et l'accueil tout au long de l'année.
Le prêt, entièrement informatisé, a nécessité un important travail de catalogage de tous nos ouvrages (2 300 en fonds propre à ce jour, dons et achats confondus) avec insertion dans le catalogue général des bibliothèques municipales de Lozère.
Tous les ouvrages nécessitent un traitement individuel manuel : côte sur la tranche, adhésif de protection et classification par catégorie et par public (roman fiction, terroir, policier, documentaire, BD adulte, adolescent, enfants et Tout-Petit...).
À notre fonds propre s'ajoutent les 1 200 ouvrages empruntés à la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Lozère (BDP). La tournée du Bibliobus (6 à 7 passages par an) nous permet de renouveler ou compléter les ouvrages proposés. Des réservations sont également adressées à la BDP afin de satisfaire des demandes précises des lecteurs et des écoles. Les bénévoles se déplacent également dans les locaux de la BDP pour restituer des ouvrages et en choisir des nouveaux.

La BDP met également à disposition des écoles, des valises pédagogiques : 38 thèmes disponibles (différence/racisme, cirque, poésie, contes, couleur, auteurs, écritures, prévention des déchets etc.) ainsi que des Kamishibaï, réservés par notre intermédiaire et faisant l'objet de conventions particulières.
Avant chaque rentrée scolaire, une convention de partenariat est signée entre la mairie et les écoles. Elle est accompagnée d'un calendrier des dates réservées pour chaque classe (11 dates pour 2015-2016). Un rapport d'activité doit être adressé tous les ans à la BDP et au Ministère de la Culture.

Les bénévoles se sont engagées, en signant la « charte du bibliothécaire volontaire », à assurer le fonctionnement de la bibliothèque dans le respect de la réglementation de la lecture publique et à participer aux formations et rencontres organisées à cet effet (5 ou 6 journées environ par an).
Une journée « portes ouvertes » a eu lieu le 5 septembre 2015 avec la participation d'auteurs locaux. Un projet de journée (courant septembre 2016) est en cours de préparation, en collaboration avec la Bibliothèque de Rieutort-de-Randon, au cours de laquelle un conteur (pour enfants) viendra à la bibliothèque du Chastel. Une information sera diffusée ultérieurement.

Odile, Maryse et Marie-Xristine sont à votre écoute et vous accueilleront pendant la période des congés scolaires les jours et horaires suivants :
– Du 4 juillet au 16 juillet et du 22 août au 3 septembre, le lundi et le mercredi de 16 h à 18h30 et le samedi de 10h à 12 h.
– Du 18 juillet au 21 août, le lundi et le mercredi de 16h à 19h.
Retour aux horaires habituels à partir du 5 septembre 2016 (cf. page 12).

Salle intergénérationnelle

Les travaux de construction de la salle intergénérationnelle ont démarré mi-mars. C'est l'entreprise SOMATRA de Marvejols qui a assuré le lot de terrassement. Le gros œuvre a été réalisé lui, par l'entreprise Mathieu de Saint-Alban sur Limagnole. La SARL Maliges Francis interviendra ensuite pour la conception de la charpente bois. Les différents corps de métiers se succèderont alors jusqu'à la fin de l'année. Comme pour la rénovation de l'école, le chauffage par géothermie a été privilégié. Une cuisine sera installée au rez-de-chaussée. La salle devrait être opérationnelle début 2017. Elle permettra, entre autres, aux aînés de pratiquer leurs activités hebdomadaires dans de meilleures conditions. Un bureau sera aussi mis à disposition pour les nombreuses associations chastelloises. Située au cœur du village et très facile d'accès, elle sera le témoin de la vie associative très active sur notre commune.

La réalisation de cette salle a été rendue possible grâce à la participation financière de l'État, de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Départemental de la Lozère.

Travaux agence postale municipale

Après une quinzaine d'années d'existence, les locaux de l'agence postale ont nécessité des travaux de rafraîchissement. Les agents techniques municipaux ont repeint les murs et réaménagé la banque d'accueil, permettant ainsi d'améliorer l'accessibilité pour les usagers. Céline vous accueille du lundi au vendredi pour de nombreuses démarches : achat d'enveloppes affranchies, timbres et emballages divers ; envois et retraits de courriers recommandés et colis ; pour les clients de la Banque Postale : dépôt et retrait d'argent, et dépôt de chèques.

Travaux voirie

Comme chaque année, dans un souci d'amélioration et de maintien en état de la voirie et des chemins communaux, des travaux ont été réalisés.
Une partie de ces travaux a été effectuée par les employés communaux : rebouchage des nids de poules du chemin entre Asprette et la Brageresse, stabilisation des accotements de la route d'Alteyrac (au-dessus du stade), amélioration de l'évacuation des eaux pluviales de la route à la sortie du Paillou ainsi que dans le hameau de la Fagette,
Un chantier plus important de réfection du chemin des Faïsses dans sa partie la plus dégradée (avant l'accès au stock-car), a été exécuté par l'entreprise SLE. Ces travaux ont fait appel à une technique utilisée pour la première fois sur la commune (scarification du chemin, broyage des matériaux en place puis compactage) et à l'utilisation de matériel d'une taille peu commune pour nos contrées.

D'autres travaux seront bientôt réalisés : reconstruction de murs de soutènement à l'intersection de la Vieille route Nord et de la route d'Alteyrac et le long de la Vieille route Sud à hauteur de la « Baraque Chapdaniel ».

Réseau de distribution d'eau

Comme il en a déjà été fait mention dans un précédent bulletin, les fuites sur le réseau de distribution d'eau potable restent une problématique récurrente. Le printemps de cette année n'a malheureusement pas fait exception en la matière et a une nouvelle fois nécessité un nombre important d'interventions afin de réparer de nouvelles fuites et de maintenir un service aux usagers le moins pénalisant possible.

Nous tenons aussi à rappeler que l'utilisation de bornes à incendie à des fins de remplissage de cuves d'arrosage ou d'abreuvement sans accord de la municipalité est strictement interdite, d'autant que la manœuvre brutale et non contrôlée des vannes peut occasionner des problèmes sur les réseaux.

Nous faisons appel à votre bienveillance pour que ce type de désagrément ne se reproduise pas.

Usage des produits phytosanitaires

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée Nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. La commune a choisi d'anticiper l'application de cette loi. Les agents municipaux ont ainsi été sensibilisés à ces nouvelles mesures et procèdent dès à présent à l'élimination des « mauvaises herbes » sur les espaces publics soit par arrachage manuel soit par brûlage. Si vous souhaitez participer à la sauvegarde de notre environnement, nous vous encourageons à mettre en œuvre la même démarche.
Avis à nos amis jardiniers amateurs : nous vous informons que cette loi prévoit également, à compter du 1er janvier 2019, l'interdiction de commercialisation et de détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel. Toutefois, les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés.